



CODE RNCP : 37231

NIVEAU : Diplôme de niveau 4

CERTIFICATEUR : MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

DATE DE LA PUBLICATION DE LA FICHE : 01/09/2022

DATE D'ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT : 31/08/2027

CODE NSF : 330

FORMACODE(S) : 44028

CODE ROME : K1301 - K1302 - J1501

LIEN FRANCE COMPÉTENCES : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37231/>

PUBLIC

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

PRÉREQUIS

Être titulaire du DNB CFG ou niveau Troisième sur positionnement selon le cursus. Pour la Première et la Terminale être titulaire d'un diplôme de la filière.

Accessible via VAE - <http://www.vae.gouv.fr>

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Modalités d'accès : Sur dossier puis entretien. Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge ou signature du contrat d'apprentissage

Délais d'accès : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du Code du travail)

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

A l'issue, le/la jeune sera capable :

- D'offrir des services de proximité aux personnes et aux territoires : services) destination des populations, services aux collectivités et aux entreprises, services qui contribuent à l'attractivité et à la cohésion des territoires ruraux (services sociaux, prestations liées aux transports, aux loisirs, aux activités culturelles et sportives, au tourisme)
- D'être polyvalent.e, mobile, adaptable, doté.e de bonnes capacités relationnelles et avoir des facilités de communication
- D'être en mesure de travailler en contact de publics variés, parfois difficiles et de connaître les atouts et particularités de son territoire
- De pouvoir organiser et animer des réunions avec les acteurs, dont les élus de son secteur, d'élaborer et suivre des projets, de mettre en place des activités de loisirs à destination des publics sont il/elle a la charge.

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Après l'obtention du Bac Pro, plusieurs possibilités : rechercher un emploi dans un secteur qui recrute, possible spécialisation en passant par le CAP AEPE, BAC PRO AEPA ou le Titre IEPE

Les concours de la fonction publique sont par exemple des choix toujours prisés pour les, titulaires d'un Bac Pro ASSP, on peut ainsi citer le DEAES (Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social), le DEAP (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture), le DEES (Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé) et même le diplôme d'état d'ambulancier.

Il est également possible de poursuivre ses études en BTS, par exemple le BTS ESF (Economie Sociale et Familiale) ou également le BTS SP3S (Services et prestations des secteurs sanitaire et sociale) afin d'occuper un poste à responsabilité en sorties d'études : responsable d'agence de services à domicile, assistant.e de responsable de secteur ou coordinateur.trice d'aide à domicile

VALEUR AJOUTÉE

- Accompagnement, sécurisation des parcours, passerelle formation initiale et apprentissage
- TP déplacés
- Projets pédagogiques
- Animation auprès des publics
- Action auprès des associations

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Théories – pratique – mises en situation professionnelle – Intervention de professionnels - Parcours en mixite

Cas pratique – mises en situation – jeux de rôle – projets

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme (Voir, notamment, les règlements d'examen et les définitions d'épreuves) : forme ponctuelle pour les épreuves écrites et orales.

Décret n° 2016-771 du 10 juin 2016 modifiant le Code de l'éducation relatif à la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du baccalauréat professionnel dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience.

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve. Validation totale ou partielle par bloc de compétences possible. Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ils reçoivent, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondant.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 8 – maximum 12

ENTREPRISES

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité au sein de structure de type associatif (ADMR, FEOSAD, Contre de Loisirs), d'organismes publics (CCAS, action sociale), des structures privées (tourisme) ou d'employeurs particuliers.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Accueil et accès des publics en situation de handicap.

Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique de la prestation possible en fonction de la situation

Service handicap du CFA Jean Bosco / UFA BAUDIMONT:

handicap@cfajeambosco.fr / handicap.cfp@baudimont.com

Service mobilité du CFA Jean Bosco :

mobilité@cfajeambosco.fr

DURÉE DE LA FORMATION

1850 heures en centre (pour un parcours normal) échelonnées sur 36 mois (possibilité d'adaptation de parcours selon la situation)

Début de la formation à compter de septembre

PROGRAMME

U31. Accompagnement de la personne dans une approche globale et individualisée

U32. Soins d'hygiène, de confort et de sécurité

U33. Travail et communication en équipe pluriprofessionnelle

U2. Conception d'action(s) d'éducation à la santé

U11. Mathématiques

U12. Physique-chimie

U34. Economie – gestion

U35. Prévention-santé-environnement

U4. Langue vivante

U51. Français

U52. Histoire-géographie-enseignement moral et civique

U6. Arts appliqués et cultures artistiques

U7. Education physique et sportive

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande.

TARIFS DE LA FORMATION

Conditions tarifaires sur demande

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Tarif de la formation : coût parcours OPCO par année de formation : 9193 €. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « **La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.** »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels	Taux d'interruption en cours de formation	Taux de poursuite d'études	Taux d'insertion professionnelle à 6 mois *	Taux d'insertion professionnelle en lien avec le métier *
NC*	NC*	NC*	NC*	NC*

Lien Inserjeunes : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

* Source = issue de la consolidation des enquêtes réalisées sur l'action / * NC Non Connu

COORDONNÉES

UFA BAUDIMONT

17 rue Saint Maurice – CS 40573 - 62000 ARRAS Cedex

03 21 16 18 00

EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DÉVELOPPEMENT DU CFA

developpement@cfajeambosco.fr

SERVICE DÉVELOPPEMENT UFA BAUDIMONT

relations-entreprises@baudimont.com

